

RAPPORT N° 01/7-4
au Conseil Municipal

OBJET

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE
EN FAVEUR DES POPULATIONS TOULOUSAINES SINISTREES**

Suite aux événements survenus à Toulouse le 21 septembre 2001, l'Association des Maires de Grandes Villes de France propose aux collectivités d'engager des actions de solidarité en faveur des populations toulousaines sinistrées.

L'intérêt que revêt une telle démarche n'étant pas à démontrer, je vous propose de vous prononcer sur l'octroi d'une aide financière d'un montant de 30 000 F.

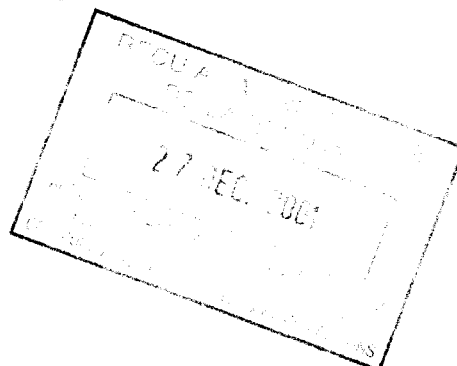
Les crédits sont prévus au Budget et seront versés sur un compte spécial créé à cet effet par l'AMGVF.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



A circular official stamp of the Commune de Saint-Denis is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and 'REUNION'.



A rectangular receipt stamp is located at the bottom right of the page. It contains the date '27 DEC 2001' and other illegible text, likely indicating the date of receipt or processing of the document.

**DELIBERATION N° 01/7-4
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE
EN FAVEUR DES POPULATIONS TOULOUSAINES SINISTREES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-4 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'octroi d'une aide financière d'un montant de 30 000 F en faveur des populations sinistrées de Toulouse.

ARTICLE 2

Autorise le versement de l'aide octroyée au compte Caisse d'Epargne Ile-de-France n° 04617758354.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

